

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 74 (2012)

Heft: 12

Rubrik: Ne pas oublier le remboursement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

valeurs de broyage des broyeurs à fléaux. Les couteaux en acier trempé distribués transversalement sur toute la circonference du rouleau ont une longueur de coupe fixe de 15 centimètres. Le rouleau broyeur atteint de meilleurs résultats lorsqu'il est utilisé dans les engrais verts qu'avec les tiges et des chaumes de maïs. Hormis les caractéristiques des résidus de culture, le succès dépend fortement des conditions du sol.

Résumé

ART conclut que l'infestation de fusariose sur le blé reste moindre avec un broyage fin après ses essais. En ce qui concerne la forme des fléaux, ART n'a trouvé aucune différence quant à l'infection de fusariose et mycotoxines (DON). En raison de la qualité de travail similaire, mais avec des besoins plus faibles de puissance, les fléaux en Y avec dispositif de nettoyage offrent une alternative intéressante aux fléaux à marteaux. Selon les méthodes de récolte, ce sont de 30 à 50 % des chaumes de maïs qui sont écrasés. Ceux-ci ne sont traités de manière satisfaisante par aucun broyeur et ne peuvent donc



Le semis des céréales constitue la base de la récolte suivante. Un effet positif sur la santé des plantes est exercé avec le broyage.

pas être réduits en miette. Une lutte efficace contre la pyrale du maïs et la fusariose commence déjà à la récolte, en évitant autant que possible d'écraser les chaumes de maïs. Malheureusement, les

solutions visant à broyer les chaumes et la paille de maïs par la moissonneuse-batteuse avant de les écraser, n'ont pas été investiguées lors de cette phase de test. ■

Ne pas oublier le remboursement

Les agriculteurs suisses s'intéressent – ils au remboursement de l'impôt sur les carburants ? En tout cas, ils ont été 8000 à ne pas présenter leur demande en 2011. Pour ceux qui n'ont rien reçu jusqu'au 15 décembre, c'est le moment d'agir.

Dominik Senn

Les exploitations agricoles à partir de deux hectares de surface agricole utilisables ont droit au remboursement de l'impôt sur les huiles minérales utilisées comme carburant. C'est aussi le cas des exploitations non motorisées ou confiant leurs travaux des champs à des entrepreneurs. Pourtant, en 2011, plus de 8000 d'entre elles ont laissé passer l'occasion de présenter une demande à cet effet. Selon les indications de l'Administration fédérale des contributions (AFC), 49 000 agriculteurs environ ont demandé en 2011 le remboursement de l'impôt grevant les carburants utilisés dans l'agriculture et 65 millions de francs ont été versés pour cela au total. Mais où sont donc les

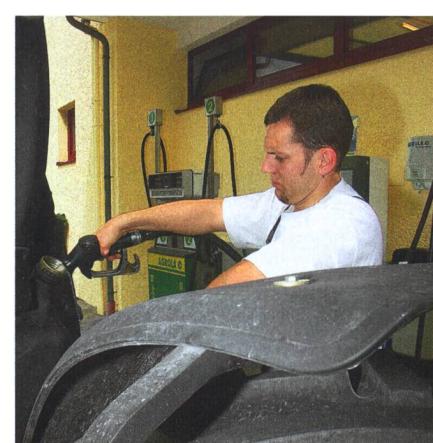
exploitations restantes sur les 57 617 exploitations suisses de la fin 2011 selon les « Statistiques et évaluations » ?

Il est recommandé aux ayants droit qui n'ont pas encore bénéficié du remboursement jusqu'au 15 décembre de prendre contact immédiatement avec l'AFC (v. numéro de téléphone ci-après).

Délai à la fin de l'année

La demande de remboursement (presque) oubliée doit être envoyée jusqu'au 31 décembre 2012 si celle-ci porte sur les années agricoles 2010 et 2011. Si l'envoi est fait après le commencement de l'année 2013, le droit au remboursement au titre de l'exploitation en 2010 est perdu.

Il n'est pas effectué de versement pour un montant inférieur à 100 francs. Contrairement à certaines informations, la simplification du système de remboursement pour les exploitations en zones de montagne n'est pas encore en vigueur. L'AFC met à disposition sur son site internet la notice explicative « Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants utilisés dans l'agriculture... ». Le formulaire de remboursement doit être demandé au n° de tél. 031 322 67 59. ■



C'est le dernier moment pour faire la demande de remboursement de l'impôt sur les carburants. (Photo: Ueli Zweifel)